

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise par la société « Tanger Med Port Authority SA » du contrôle conjoint de la société « Portnet SA », aux côtés de l'actionnaire historique l' « Agence Nationale des Ports »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : la société « Tanger Med Port Authority SA » ;
- **L'actionnaire historique** : l' « Agence Nationale des Ports » ;
- **La cible** : la société « Portnet SA ».

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés :

- Services dédiés aux procédures du commerce extérieur et aux opérations portuaires.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 08 juillet 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique qui consiste en la prise par la société « Tanger Med Port Authority SA » du contrôle conjoint de la société « Portnet SA », aux côtés de l'actionnaire historique l'« Agence Nationale des Ports », à travers l'acquisition de 44,07% de son capital social et des droits de vote y afférents, par voie d'augmentation de capital.

« Tanger Med Port Authority SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé à la Commune Anjra. Elle assure la gestion, l'exploitation et le développement du complexe portuaire de Tanger Med.

L'« Agence Nationale des Ports » est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau et soumis au contrôle financier de l'État, dont le siège social est situé à Casablanca. Elle est chargée des missions d'autorité portuaire, de régulation des activités portuaires, de maintenance et de développement des infrastructures et superstructures de l'ensemble des ports du Royaume, à l'exception de Tanger Med.

« Portnet SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé à Casablanca. Elle assure le fonctionnement du guichet unique national des formalités du commerce extérieur du Maroc.

Fait à Rabat, le 26 juin 2026.